



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Gestion des Déchets Année 2023

Lexique :

Valorisation Energétique : traitement qui permet de produire l'énergie ou qui est utilisé comme énergie.

Réutilisation : traitement qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.

Le réemploi : opération où les objets ou biens sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le *recyclage* : traitement des *déchets* et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits.

Stockage traitement destiné à stocker des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économique optimale.

PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES 2023

Chapitre 1 - Le territoire et son organisation (collecte et traitement)

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le Syndicat Mixte Lys Audomarois, compétent dans le domaine du traitement du déchet, couvre :

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – (107 764 habitants -pop totale 2023)
- La Communauté de Communes du Pays de Lumbres – (24 630 habitants _ pop totale 2023)

La typologie du territoire est mixte, à dominance rurale (source SINOE).

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service

La collecte :

La collecte des déchets ménagers est une compétence de nos deux adhérents :

- La C.A.P.S.O. collecte en portes à portes les ordures ménagères et les recyclables pour toutes les communes de son territoire.

De même, elle organise, une collecte en portes à portes en déchets verts sur certaines communes.

Pour d'autres, les déchets verts peuvent être également collectés en apports volontaires, sur des points non permanents.

Le verre est en apports volontaires, dans des bornes, prévues à cet effet.

Le papier et le carton peuvent eux être déposés dans des bornes, en apports volontaires. Depuis le 1^{er} janvier 2023 ils ne doivent être déposés que dans les bornes d'apports volontaires.

Enfin, la C.A.P.S.O. réalise aussi parfois la collecte en portes à portes d'encombrants sur inscription de ses habitants.

- La C.C.P.L. collecte en portes à portes les ordures ménagères et les recyclables pour toutes les communes de son territoire.

Le verre est collecté dans des bornes d'apports volontaires, prévues à cet effet.

Le papier et le carton peuvent eux être déposés dans des bornes, en apports volontaires. Depuis le 1^{er} janvier 2023 ils ne doivent être déposés que dans les bornes d'apports volontaires.

Pour les deux collectivités et depuis le 1^{er} janvier 2023 la collecte des recyclables est en ouverture de consignes. Cela signifie que les plastiques d'emballage doivent être déposés en poubelle de recyclables tout comme les pots et barquette et plastiques souples.

Le traitement :

Le traitement des déchets collectés se fait, soit par incinération dans le Centre de Valorisation Energétique (Syndicat Mixte Flandre Morinie) pour les O.M., soit par tri via le Centre de tri, propriété du SMLA, pour les **recyclables**.

Concernant les bornes d'apports volontaires verre, ou papier-carton, elles sont expédiées directement vers les usines de traitement. Depuis janvier 2023, le verre est déposé directement à Wingles et chez un prestataire privé.

Pour ce qui est des **déchets verts** collectés en portes à portes, ils sont traités sur la plateforme de compostage, tout comme les déchets verts des services municipaux et ceux des professionnels des espaces verts.

Sur l'ensemble du territoire, à destination des ménages et des professionnels, se répartissent 6 déchèteries :

- Longuenesse
- Lumbres
- Arques
- Aire sur la Lys
- Dennebrœucq
- Saint-Martin-lez-Tatinghem

Dix communes de notre territoire ont accès aux déchèteries du SEVADEC :

- Audrehem
- Journy
- Tournehem sur la Hem
- Bayenghem-lès-Eperlecques
- Nordausques
- Zouafques
- Bonningues-lès-Ardres
- Nort-Leulinghem
- Clerques
- Rebergues

Depuis Aout 2023, la commune de Febvin Palfart se rend à la déchèterie de Fontaine les Boulans (communauté de communes du Ternois).

		Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts Ménages	Déchets verts des Professionnels	Déchets verts des EPCI	Déchets des déchèteries
Collecte	Séparée							
	PAV							
	Porte à porte							
Transport	Régie							
	Prestataires Entreprise							
Traitement								
	Prestataire Associatif							
	Prestataire Entreprise							
	Régie							
	Délégation							

Maitrise d'ouvrage EPCI adhérents

Maitrise d'ouvrage SMLA

Chapitre 2 - Le traitement des déchets : organisation 2023

Pour assurer sa compétence traitement des déchets, le Syndicat Mixte Lys Audomarois s'organise autour de 4 types d'équipements :

2.1 Les six déchèteries

2.1.1 Les hauts de quais

Le SMLA est propriétaire des six déchèteries du territoire.

La gestion des **hauts de quai**, c'est-à-dire : l'accueil, le fonctionnement et l'évacuation des bennes, tri des déchets (Déchets ménagers spéciaux est assurée en régie.

La gestion des **bas de quai**, correspondant au transport et au traitement, est assurée par des prestataires. Toutefois, il est à noter qu'une partie du transport de ces bas de quai est assurée en régie.

Déchèterie de Longuenesse – route des Bruyères

Elle est composée de **10 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E., des D.M.S. et d'un container pour les pneus.

Le site est géré par 3 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie d'Arques – rue Colbert

Elle est composée de **8 quais**, d'une zone couverte, depuis 2022, pour la réception et le stockage des D.3.E. et des D.M.S.

Le site est géré par 2 agents titulaires. En haute saison, l'équipe est renforcée par un saisonnier et des vacanciers.

Le plâtre, les laines minérales et les pneumatiques ne sont pas acceptés dans cette déchèterie, par manque de place.

Déchèterie d'Aire sur la Lys – zone d'activité du Parc Saint Martin

Elle est composée de **11 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S., et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 2 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie de Dennebrœucq – lieudit « le Moulin à Vent »

Elle est composée de **12 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 2 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie de Lumbres – RD 342 - lieudit « derrière la grange »

Elle est composée de **10 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Ce site est géré par deux agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie De Saint-Martin lez Tatinghem

Elle est composée de **14 quais**, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 3 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

En haut de quais sont déposés les déchets suivants :

Les pneumatiques.

Ils sont stockés soit en benne, hors quai, ou dans un bâtiment créé à cet effet.

Leurs enlèvements et leurs traitements sont assurés par Gommage.

Nous sommes à ce propos sous conventionnement Alliapur, la collecte et le traitement sont gratuits. Les tonnages sont limités.

Les pneumatiques sont traités en réemploi puisqu'ils sont réutilisés comme pneumatiques.

Les déchets d'équipements électronique et électrique.

Ils sont collectés et traités par Envie 2 E de Lesquin. 74% des tonnages sont recyclés, 13% sont valorisés (matière et énergétiques) et 13% sont stockés dans des installations spécialisées. Un soutien financier est apporté par Ecosystème/OCAD3E.

Les huiles alimentaires

Elles sont collectées par l'entreprise Baudalet et sont utilisées pour fabriquer des biocarburants.

Les Déchets Ménagers Spéciaux sont transportés et traités par Chimirec Norec.

Ces produits sont divisés en deux catégories :

- Ceux soutenus par l'éco-organisme Eco-DDS
- Ceux non soutenus par l'organisme Eco-DDS

Chaque catégorie est définie dans une liste de produits suivant : une marque, une nature de produit, une contenance, un emballage...

Ces produits peuvent être :

- Recyclés par exemple en combustibles (emballages souillés)
- Régénérés pour une utilisation à l'identique (huiles)
- Récupérés en fonction de la matière (aérosols, batteries, films radiographiques)

Le textile.

Il est collecté dans des bornes prévues à cet effet et est transporté et traité par le Relais.

Le mode de traitement est ici le réemploi, le recyclage et la réutilisation.

Le verre.

Il est collecté dans des bornes prévues à cet effet. Il est enlevé par les collectivités adhérentes. Son traitement est une réutilisation, le verre bouteille redevient du verre bouteille.

Les Cartouches d'encre.

Elles sont collectées par Printerrea. Elles sont triées, valorisées ou réutilisées. Les cartouches réutilisables sont confiés à un atelier protégé et sont rechargées en encre. Le SMLA bénéficie pour ces cartouches d'un soutien en fin d'année.

Le Réemploi

Depuis la fin d'année 2023, 2 déchèteries sont dotées de zones de réemploi (container maritime). Les agents proposent aux utilisateurs de déchèterie de déposer des meubles, vélos, livres, objets de toute nature dans une zone spécifique. La collecte est réalisée par Emmaüs Saint-Martin lez Tatinghem en conventionnement avec le SMLA. En 2023 sur 4 mois 5.897 tonnes ont été collectées et entre 70 et 80% sont parties en réemploi.

Emmaüs trie, met en vente ce qui peut l'être en l'état, transforme des meubles et ce qui est invendable est déposé dans des bennes chez eux pour être envoyé en recyclage.

2.1.2 Les bas de quai

Le SMLA possède 111 bennes, de 15 à 35m³, servant à la réception des déchets.

Le tri des déchets, en 2023, se fait par catégorie :

- Déchets Verts
- Bois en mélange
- Papiers / Cartons
- mobilier
- Gravats
- Laines minérales et Plâtres Composite
- Ferrailles
- plâtre pur
- Encombrants

Le remplissage des bennes est géré par les agents de déchèteries, en fonction des apports usagers. L'enlèvement des bennes est programmé par les agents et intervient dans les 24 heures suivant la demande. Les bennes sont enlevées et transportées soit par notre service transport (deux agents) soit par des prestataires retenus après appel d'offres.

	Transport	Traitement	Mode de traitement
Déchets verts	SMLA / TSB	SMLA/ Astradec / Terralys/Paccou	Compostage/ recyclage
Gravats	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Encombrants	SMLA/Astradec	Astradec/SMFM	Valorisation énergétique
Plâtre	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Laines minérales et Plâtre composite	SMLA/Astradec	Baudelet	Enfouissement
Bois en mélange	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Ferrailles	SMLA/Baudelet	Baudelet	Réutilisation
Mobilier*	Baudelet/Ramery	Prestataires divers en fonction des produits	Réemploi/ réutilisation/recyclage/incinération
Papier/carton	SMLA/Paprec	Tri Récup'Aire/ Cartonneries de Gondardennes	Recyclage

* Soutenu par l'éco-organisme Eco mobilier

2.2 La compostière

Le SMLA gère également en régie une compostière, située zone du Brockus à Saint-Omer. Un agent est présent sur le site.

Sur la compostière, seuls sont traités :

- Les déchets verts des déchèteries (1 partie)
- Les déchets verts des services municipaux
- Les déchets verts des E.P.C.I. adhérents (issus des portes à portes et des collectes en apports volontaires)
- Les déchets verts des professionnels des espaces verts.

En 2023, la compostière a traité 11 037.986t de déchets verts.

La plateforme se divise en quatre zones :

Zone d'entrée des déchets verts – limitée à 800 tonnes de déchets verts non broyés / Zone de fermentation / Zone de maturation / Hangar pour le stockage du compost fini.

Le déchet vert est broyé par un prestataire de service retenu par appel d'offres, actuellement Astradec.

Ce déchet va subir une fermentation aérobie, c'est-à-dire en plein air. Il sera retourné au minimum 3 fois sur les 4 à 5 mois de traitement. Puis, il sera criblé, tamisé, par un prestataire de service, retenu par appel d'offres, actuellement Astradec. A l'issue, le compost produit est normé NF 44-051. Ce produit fini peut être utilisé sans utiliser un plan d'épandage.

En 2023, le prix de traitement du déchet vert entrant est de 21 € HT la tonne pour les collectivités et de 22.50 € H.T. la tonne pour les entreprises d'espace vert du territoire et 46 € H.T. pour les entreprises hors territoire.

Le compost est distribué gratuitement aux communes qui en font la demande. Le reste est vendu majoritairement à des agriculteurs, selon un tarif dégressif allant de 10€ à 3.50€ la tonne (d'une tonne achetée à 500 tonnes achetées). A ce titre, 4 130.17 tonnes ont été vendues en 2023 pour 15 970.44 euros, soit en moyenne 3.86 euros la tonne. 595.70 tonnes ont été distribuées gratuitement aux communes.

La plateforme de compostage n'étant pas suffisamment grande pour capter la totalité des déchets verts produits sur le territoire, une partie des bennes de déchèteries doit être traitée chez des prestataires extérieurs (Astradec-Wizernes, Energie Bois à Seninghem). Ces entreprises sont retenues après consultation.

2.3 Le centre de tri

Le Centre de tri, implanté à Arques, a été construit en 2001. Le site est soumis à autorisation et peut accueillir 9000 tonnes de recyclables et 7 500 tonnes de verre. Pour pouvoir trier les nouvelles consignes de tri (pots et barquettes et sacherie) des travaux ont été réalisés. 2 goulottes et un tapis de transferts ont été installés pour un coût de 21 630.00€ HT. Ces travaux seront subventionnés par CITEO (à ce jour aucun versement de réaliser)

La gestion du Centre de tri est confiée par appel d'offres en décembre 2022 à l'association Récup'Aire pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette association compte, sur le site d'Arques au 31 décembre 2023, 4 CDI : 3 hommes et 1 femme (encadrants, administratifs, maintenances) et 35 CDDI : 19 hommes et 16 femmes (trieurs, caristes, maintenances). Au siège social 5 personnes en CDI et 2 contrats d'alternance participent au bon fonctionnement du Centre de tri et de assurent l'accompagnement du personnel.

En 2023, le Centre de tri a réceptionné 5 127 tonnes (8 396 t en 2022) de déchets dont 113.24 (1 897.70t en 2022) tonnes de verre

Ces déchets sont issus des ménages et ont fait l'objet de collectes par les deux E.P.C.I. adhérents.

2.4 Le Centre de Valorisation Energétique (C.V.E.)

Le C.V.E. a été construit à Arques en 2010 - 2011.

Les déchets entrant en C.V.E. proviennent en majorité du territoire du SMLA : Ordures ménagères, Refus de tri du Centre de tri, Encombrants des déchèteries et Encombrants issus des portes à portes.

Certains de ces déchets proviennent également du SIROM nord : Ordures ménagères, Encombrants des déchèteries Et du SMICTOM des Flandres : Ordures ménagères, Refus de tri.

A ces tonnages viennent s'ajouter les Déchets Industriels Banaux (D.I.B.) issus de sites de traitement de déchets.

Le C.V.E. traite nos déchets par incinération. Il produit de l'énergie électrique et de la vapeur, revendues réciproquement à EDF et aux cartonneries de Gondardennes. Au préalable, les déchets encombrants sont broyés par la société Astradec puisque le broyeur n'est plus utilisé pour des raisons de sécurité.

En 2023, le C.V.E. a accueilli **105 291.85 tonnes** dont l'origine est :

(t)	2023
SMLA	34 025,43
SIROM	20 560,96
SMICTOM	22 488,72
Total Syndicats Collecteurs	77 075,11
SMTT	10 094,34
CCDS	4 225,98
CAB	923,14
Total Collectivités partenaires	15 243,46
DIB	12 973,28
Total des apports	105 291,85

Il a permis de produire 24 351 MW d'électricité et d'exporter 19 677 MWh d'électricité et 73 275 MWh de chaleur.

Répartition des tonnages :

Type	2019	2020	2021	2022	2023
OM	73 808,05	76 532,00	76 816,36	71 603.16	76 512.26
Encombrants	5 874,90	7 456,24	10 602,44	11 968.46	12 956.61
Refus de tri	1 244,98	2 870,36	2 626,24	3 116.56	2 849.70
DAE / DIB	15 667,98	9 982,64	11 499,84	10 323.54	12 973.28
Total	96 595,91	96 841,24	101 544,88	97 011.72	105 291.85

Chapitre 3 - Le traitement des déchets : Bilan

3.1 Capacités et Tonnages traités

3.1.1 Taux global de valorisation

En 2023, il est entré en direct 75 290.807 tonnes de déchets sur l'ensemble de ses équipements du territoire. Le SMLA et ses partenaires ont traité :

Tonnage traité	83 675.119
CVE	34 282.799
Déchèteries	33 570.30
Compostière	11 037.99
Centre de tri	4 784.03

La différence est liée au fait que les encombrants et les déchets verts sont réceptionnés en déchèterie et traité respectivement en CVE et en compostière, le refus de tri entre en centre de tri et est traité en CVE.

TAUX DE VALORISATION : 98,87%
(1.13% des tonnages sont enfouis)

3.1.2 Tonnages traités

Les tonnages traités sur les différents équipements sont :

➔ En centre de Valorisation Energétique (délégation au SMFM)

Tonnage entrant incinération hors déchèterie et refus de tri	29 282.799T
Tonnage entrant global	34 282.799

O.M.R. (portes à portes),
Hors encombrants
2023

C.A.P.S.O. : 23 651.04 T
C.C.P.L. : 4 722.98 T

O.M.R. (portes à portes),
Hors encombrants
2022

C.A.P.S.O. : 25 367.72 T
C.C.P.L. : 5 231.86 T

O.M.R. (portes à portes)
Hors encombrants
2021

C.A.P.S.O. : 26 245.26 T
C.C.P.L. : 5 474.74 T

Encombrants 2023

Déchèteries : 3 233.02 T
P à P C.A.P.S.O. : 1 357.829
Pap CCPL : 130.61 t

Encombrants 2022

Déchèteries : 3 370.80 T
P à P C.A.P.S.O. : 80.46 T

Encombrants 2021

Déchèteries : 3757.88 T
P à P CAPSO : 157.28 T

Les refus de tri du centre de tri sont aussi traités en CVE

Refus de tri 2023

1 187.32 T

Refus de tri 2022

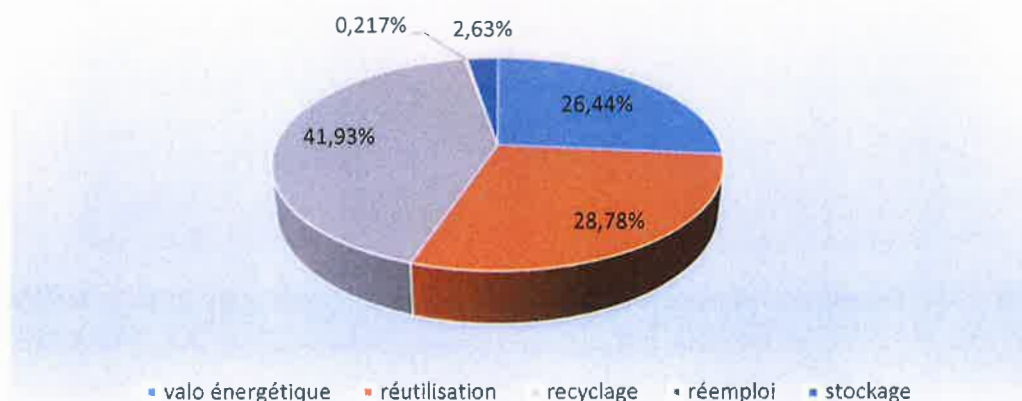
1 178.60 T

Refus de tri 2021

1 152.64 T

Déchets transitant en déchèteries	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020
Encombrants	3 233.02	3 318.18	3 757.88	
Plastiques	353.04			3368.76
Déchets verts	8 723.41	7 779.93	9 559.35	6 958.19
Gravats	9 503.22	9 781.93	10 277.05	7 679,576
Carton / Papier	787.80	667.54	686.32	588.98
Bois	2 984.26	3 017.79	3 395.70	3 014
Métaux	1 112.32	1 094.32	1 282.71	1 223,470
Plâtre pur	1 159.44	1 056.10	1 242.84	1 049.30
Laines minérales et Plâtre complexé	576.10	431.50	472.52	605.92
Mobilier	3 478.34	3 143.88	3 207.15	2 275,430
D3E et lampes	982.28	1 016.60	1 029.54	885.389
Huile minérale	32.26	49.372		
Déchets ménagers diffus Hors Eco DDS	67.87	58.438	68.27	206.21
Déchets Ménagers diffus ecoDDS	150.05	133.015	131.223	16.13
Batteries	19.78	26.476	27.24	18.244
Huiles végétale	10.45	10.02	9.06	8.00
Piles	7.11	5.41	5.76	6.186
Vêtements	111.19	100.63		61.415
Pneus	91.40	67.56	67.92	64.679
Vitrage	178.68	114.93		
Réemploi	6.00			
Cartouches d'encre	2	1.5		
TOTAL	33 570.30	31 548.19	35 271.83	28 003,725

mode de traitement en déchèterie 2023



→ En compostière

Déchets verts municipaux 2023 : 1 184.26 T

Déchets verts municipaux 2022 : 1 427.91 T

Déchets verts municipaux 2021 : 1 583.83 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2023 : 5 110.49 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2022 : 4 219.32 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2021 : 5 670.16 T

Déchets verts des déchèteries 2023 : 3931.71 T

Déchets verts des déchèteries 2022 : 1 306.09 T

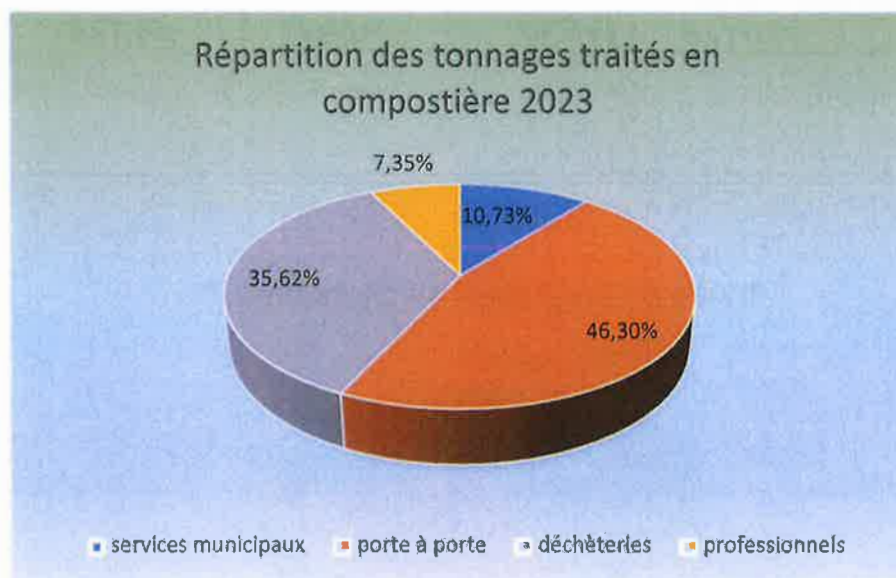
Déchets verts des déchèteries 2021 : 2 239.04 T

Déchets verts des professionnels 2022 : 811.53 T

Déchets verts des professionnels 2022 : 748.08 T

Déchets verts des professionnels 2021 : 943.95 T

Tous les déchets verts des déchèteries ne sont pas traités en compostière. En 2023, le SMLA a signé un marché, avec Astradec (Wizernes), Energie Bois (Seninghem) pour le traitement des déchets verts excédentaires. Sur ces plateformes 4 808.72 tonnes ont été traitées (en 2022, 6 477.48 tonnes).



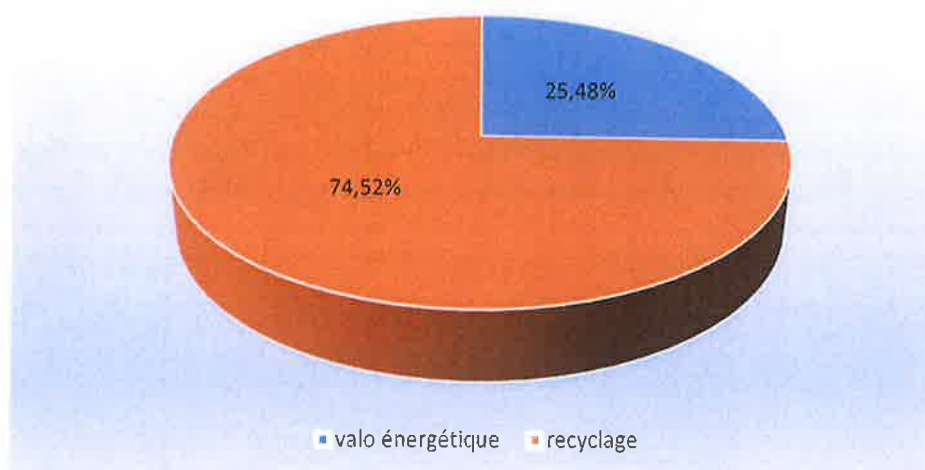
En 2023, les déchets hors déchets verts sont en augmentation. Sont déposés beaucoup de bacs de collecte qui sont broyés par les camions de collecte et de plus en plus d'ordures ménagères. Les principaux déchets trouvent leur source dans la collecte en porte à porte.

→ Le Centre de tri

En 2022, il a fonctionné normalement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets entrants	6 941.68	6 180	6 746.94	6 385.100	4 784.03
Tonnage verre	2 167.68	1 991.3	1 281.74	2 010.94	113.24
Tonnage refus	1 033.72	1 277.58	1 152.14	1 178.60	1 187.32
Taux de refus de tri	14.89%	20.67%	17.00%	18.46%	24.81%
Tonnage sortant hors refus hors verre	6 987.33	6 991.98	6 011.77	5 131.19	3 359.59

mode de traitement en centre de tri 2023



Comparaison entrant / sortants 2022 et 2023

Tonnages entrants en nette diminution puisque que les papiers carton doivent être déposés en borne

CAPSO	jan	fevr.	Mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sep	oct	nov	déc.	Tonnage Annuel
verre 22	172,38	110,88	148,56	139,32	136,44	152,96	128,98	187,30	178,00	122,22	201,76	218,90	1897,70
verre 23	113,24												113,24
Tri 2022	476,34	371,42	488,42	413,48	459,20	474,34	408,22	432,76	463,68	429,58	435,66	447,92	5301,02
Tri 2023	374,74	305,72	298,32	357,38	347,02	347,80	328,22	348,08	321,70	329,80	248,95	322,28	3930,01

CCPL	jan	fevr	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sep	oct	nov	dec	Tonnage Annuel
Tri 2022	95,72	77,98	100,50	86,26	90,04	91,78	86,30	95,58	95,50	84,42	88,72	91,28	1084,08
Tri 2023	82,52	61,82	75,88	64,52	73,06	73,86	69,54	77,02	70,98	65,16	73,6	66,06	854,02

Mois	jan	fevr	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sep	oct	nov	dec	Tonnage Annuel
Acier 22	22,64	19,66	21,80	31,30	20,98	32,74	21,48	22,02	31,42	21,50	23,38	23,52	292,44
Alu 22		4,68	5,32	4,82		5,46	5,42	5,38	4,86	5,64	5,36	4,22	51,16
Acier 23	33,58	20,98	22,42	37,32	22,80	33,24	22,72	31,92	21,32	19,58	19,58	33,70	319,16
Alu 2023		4,58	4,60	5,42	5,36	5,52	5,32	4,48	5,02	0,00	0,00	5,32	45,62

2022	jan	fevr	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sep	oct	nov	dec	Tonnage Annuel
CARTON CD	151,02	123,26	117,12	104,10	112,08	116,74	104,62	145,98	120,66	97,26	127,66	88,527	1409,03
JOUR/MAG	220,06	166,56	173,66	206,10	187,56	171,56	173,42	173,88	175,30	188,40	165,88	184,513	2186,89
ELA			25,28					22,38			23,58		71,240
2023													
CARTON CD	145,26	74,80	63,38	64,56	62,88	79,84	58,12	78,76	61,58	82,80	82,80	47,100	901,880
JOUR/MAG	73,48	76,06	64,78	67,62	63,46	54,08	71,54	59,28	59,88	39,60	39,60	58,120	727,500
ELA								72,08	0			0	

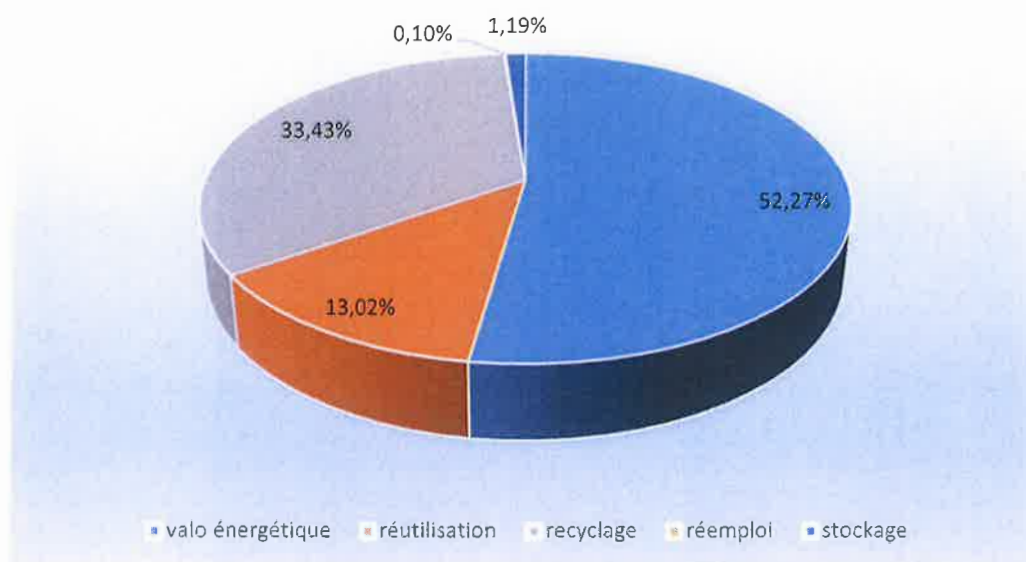
2022	jan	fevr	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sep	oct	nov	dec	Tonnage Annuel
PEHD	20,82	20,96	18,12	19,84		38,740		16,84	17,18	19,48	16,66	18,76	207,40
PET Clair	60,38	34,48	51,30	33,62	50,56	67,380	50,28	32,86	77,84	61,58	34,02	50,24	604,54
PET foncé		17,82			16,82			16,82		16,88			68,34
Pôt & Barq	19,86		21,92		19,380			21,36	22,66				105,18
Sacherie	20,60		21,12		22,620			23,72				20,640	108,70
2023													
PET Clair	34,60	48,30	48,80	50,04	50,30	49,820	80,90	32,60	66,52	48,74	48,74	32,54	591,90
PET Foncé	11,38												11,38
PEHD		7,04											7,04
Films plast	6,00												6,00
AMV Pots & Barq uettes		16,06											16,06
Monoflux sans PET	20,74	38,32	55,34	39,34	54,24	37,320	56,72	57,16	38,10	39,40	39,40	36,94	513,02
Fims souple		21,52	21,42	25,14	30,84	24,540	25,62	23,44	24,10	24,32	24,32	26,76	272,02

En 2022, Les pots et barquettes sont triées mais ne sont pas soutenus puisque que les 2 EPCI ne sont pas en ouverture de consigne. Lors du lancement du dernier appel à projet de CITEO, et compte tenu du choix des EPCI de se rendre en 2025 sur le centre de tri du SEVADEC, il a fallu choisir l'option (flux de développement ou mono flux) avec sortie du PET clair (bouteilles plastiques transparentes). Cela signifie que les plastiques (PEHD, PET foncé, pots et barquettes, les plastiques souples sont repris par CITEO à 0 euros. Cependant les 2 EPCI dans le cadre de leur contrat signé avec CITEO bénéficient des soutiens financiers.

La difficulté en 2023, est que la qualité du flux entrant s'est beaucoup dégradée (entrée de plastiques autre que les plastiques alimentaires), et que le centre de tri ne peut pas trier certains apports (opercules de pot, les films plastique des barquettes, les dosettes de café en alu...).

3.2 Performance de valorisation globale

mode de traitement des déchets entrants en direct
sur les équipements du SMLA



3.3 Origine du déchet – Public accueilli

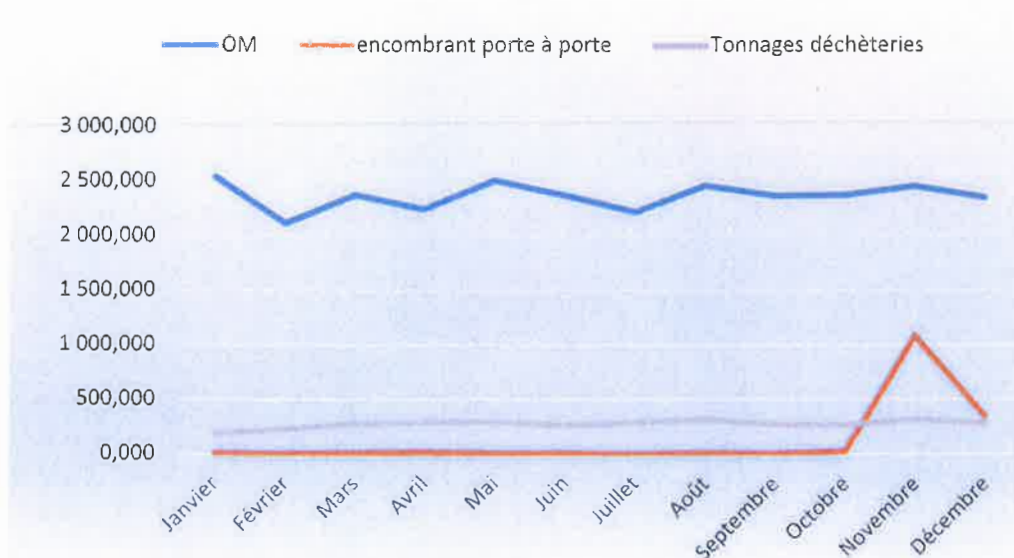
En Centre de Valorisation Energétique

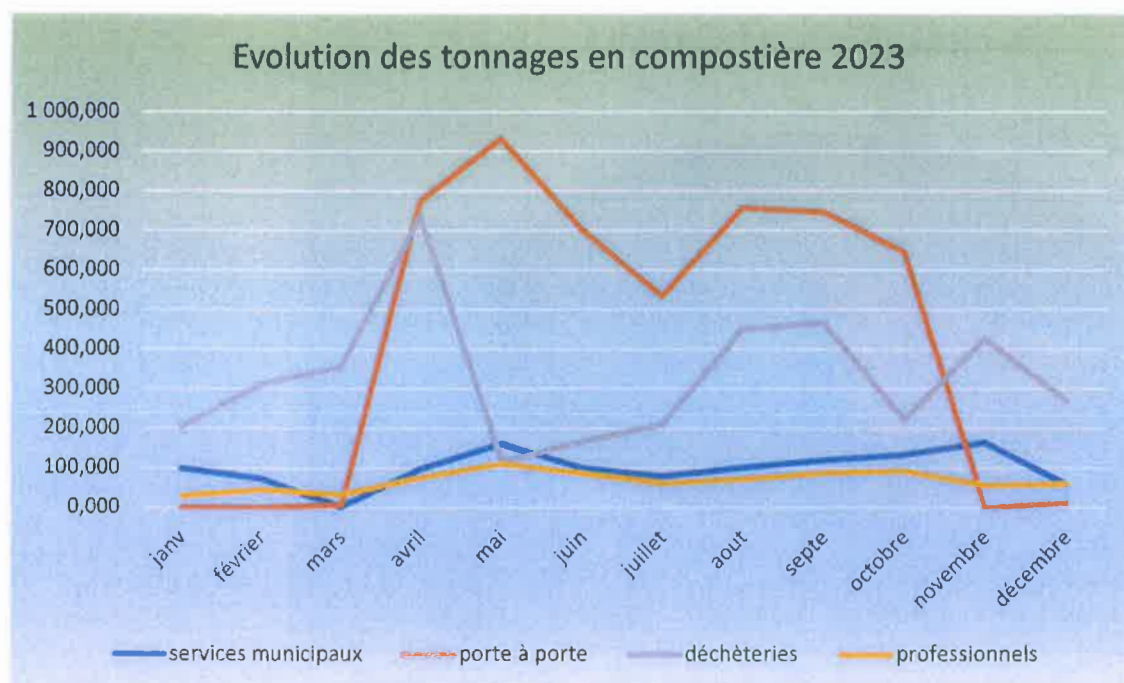
En C.V.E., les déchets collectés proviennent majoritairement des ménages. Toutefois, certains apports, au niveau de la C.A.P.S.O., se font, en redevance spéciale, auprès de certains professionnels. Les encombrants des déchèteries proviennent majoritairement des ménages.

On peut considérer que 5 à 7 % des encombrants déposés en C.V.E., le sont par des artisans autorisés à se rendre en déchèteries. Les encombrants collectés en porte à porte ne proviennent que des ménages.

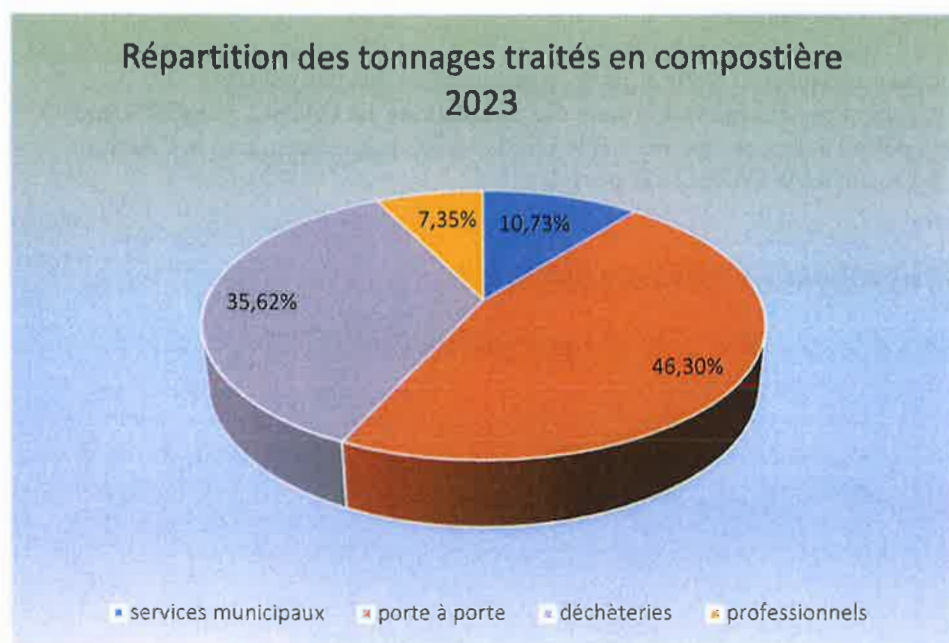
En fin d'année 2023 des tonnages ont été traités à la suite des inondations. La CAPSO et la CCPL ont déposé en direct. En novembre la CAPSO a déposé 964.559 t et la CCPL 79.901 t. En décembre : la CAPSO a déposé 284.49t et la CCPL 50.71 t. En janvier la CAPSO a déposé 47t.

evolution des tonnages en CVE en 2023





En saison d'été, les apports en porte à porte ne permettent pas le traitement de l'intégralité des déchets verts de déchèterie sur la plateforme.



En déchèterie

Les ménages déposent les déchets autorisés, sans limite de tonnage et de volume. En 2023, chaque déchèterie a disposé d'une ou plusieurs benne(s) Eco-Mobilier. Cela facilite le travail et diminue le maniement par les gardiens d'objets lourds.

Les professionnels quant à eux, peuvent accéder à nos sites, pour y déposer tous types de déchets sauf les Déchets Ménagers Spéciaux. Ils ne sont pas limités en volume, toutefois, le premier m3 déposé leur est gratuit et les suivants leurs sont facturés 15.30 € TTC par m3. Le nombre d'artisans est constant mais les apports sont ciblés (gravat, plâtre, bois de démolition). Les tonnages sont estimés en augmentation, et les artisans n'hésitent pas à visiter plusieurs déchèteries pour vider leurs camions et éviter ainsi la facturation.

Depuis 2020, les communes peuvent accéder gratuitement et directement aux déchèteries les plus proches. Leurs apports doivent être exclusivement constitués des déchets trouvés sur la voie publique (encombrants, D.3.E., ...). En revanche, leurs déchets liés à leur activité ne sont pas admis en déchèterie.

En décembre des sinistrés sont venus plus nombreux en déchèterie. Des bennes de mobilier et d'électroménager ont été déposées auprès de certaines communes : Arques, Blendecques et Eperlecques. Cela a permis de diminuer les coûts puisque le déchet trié à la base coûte moins cher que le déchet sur trié. De plus d'un point de vue environnemental la séparation des déchets a permis d'éviter d'envoyer en incinération des déchets peu recommandés.

On peut considérer que 15% des apports sont réalisés par les professionnels.

15% en bois

7% en encombrant

9% en plâtre

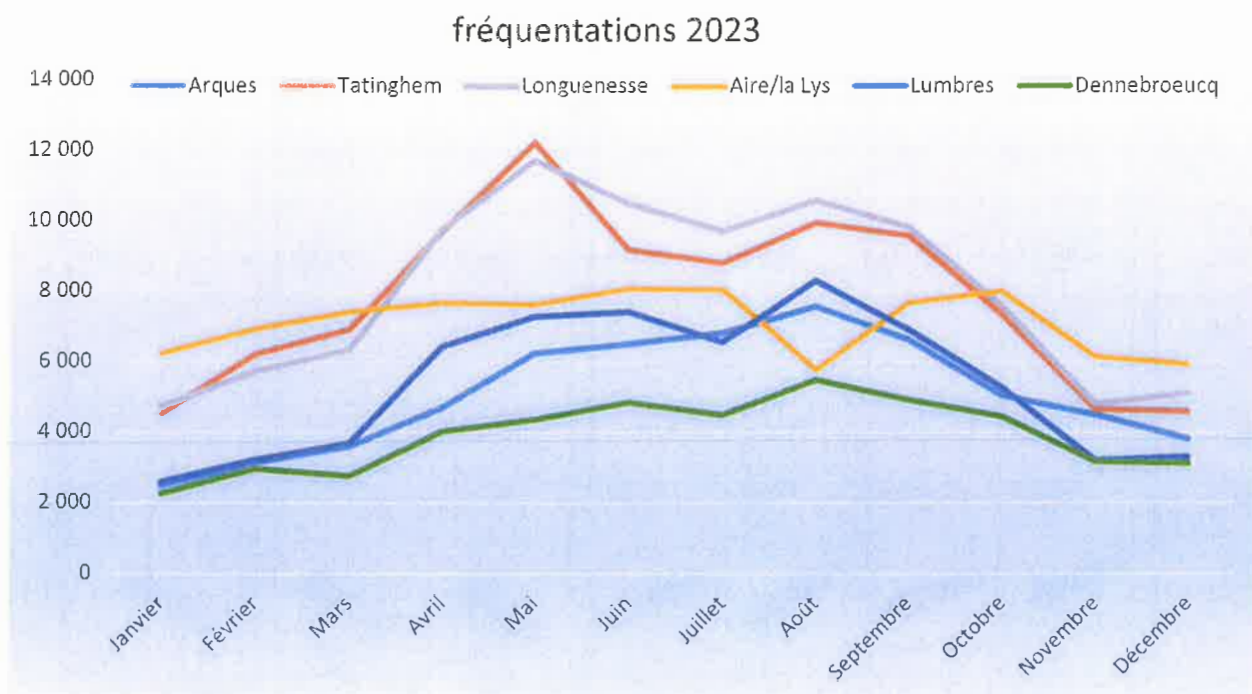
60% en gravat

5% en carton

5% en laine de verre

Fréquentation en 2023 :

En 2023, 447 446 personnes se sont rendues dans les déchèteries du SMLA, en 2022, 395 666 personnes étaient passées en déchèterie.



En centre de tri

Les apports ne sont issus que de la collecte en porte à porte, auprès des ménages et des entreprises.

PARTIE 2 LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 4 – Modalité d'exploitation du service public de gestion des déchets

4.1 Organisation

Année 2020	OMR	Recyclables Porte à porte	Carton journaux	Verre	Encombrants (Porte à porte)	Déchèterie	Déchets verts prof.	Déchets verts municipaux
Fréq.	C1	C2			À la demande			
Collectes et contenants	Conteneurisation Régie et Prestataires EPCI	Conteneurisation Régie et Prestataires EPCI	PAV EPCI Prestataires	PAV EPCI Prestataires	EPCI	Régie	Régie compostière	Régie compostière
Trait	Incinération délégation SMFM	Centre de tri Exploitation marché public	Géré /EPCI	Géré/EPCI	Géré/EPCI	Régie Prest. Extérieurs	Régie	Régie

4.2 Population desservie et quantité de déchets collectés

Les tonnages repris sont comptabilisés sur le lieu de collecte et non de traitement (déchets verts, encombrant, refus de tri) :

	CVE*		Centre de tri hors verre		Déchèteries		Compostière**
	CAPSO	CCPL	CAPSO	CCPL	Avec gravât	Sans gravât	
Pop desservie 2023	107 764	24 630	107 764	24 630	132 394	132 394	132 394
Tonnage 2023	25 008.87	4 853.59	3 930.01	854.02	33 538.042	24 034.822	7 106.276
Kg/hab. collectés 2023	232.07	197.10	36.50	34.70	253.30	181.50	53.70
Population desservie 2022	107 842	24 618	107 842	24 618	132 460	132 460	132 460
Tonnages 2022	25 448.18	5 231.86	5 301.02	1 084.08	31 741.165	21 959.235	6 395.31
Kg/hab. collectés 2022	236.00	212.50	49.20	44.00	239.60	165.80	48.30
Variation 2022/2023	 -1.67%	 -7.25%	 -25.81%	 -21.14%	 +5.72%	 +9.47%	 +11.18%

** hors déchets verts des déchèteries déjà comptabilisés en déchèterie

* hors refus de tri et encombrants déchèteries déjà comptabilisés en entrant centre de tri et déchèterie

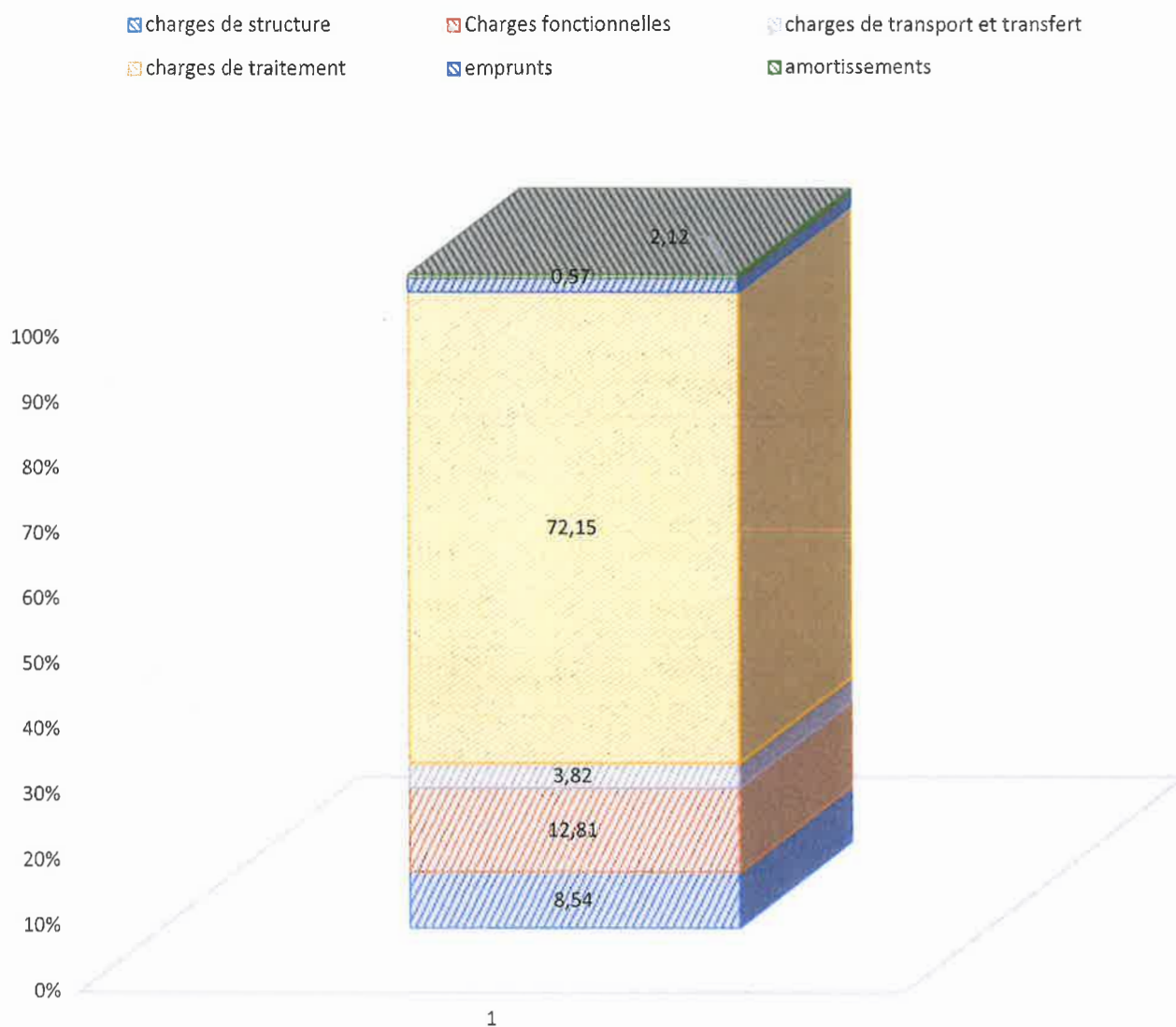
4.3 Montant annuel des principales prestations confiées à des tiers

	Prestataire		Montant 2023 (En €)	Montant 2022 (En €)	Date de fin de marché
OMR+ en pap	SMFM	Incinération	3 438 499.30	4 121 435.00	Délégation
Refus de tri	SMFM	Incinération	89 608.13	89 416.00	Délégation
Recyclables	Recup'aire	Tri	1 278 986.45	1 409 761.12	31/12/2025
Déchets verts compostière	ASTRADEC	Broyage/criblage /arrosage	130 131.00	94 740.250	30/11/2023
Déchets verts déchèterie	TSB	Transport	106 728.70	140 966.47	31/01/2024
Déchets verts	Astradec/Energie bois	Traitement	89 101.12	131 054.00	31/01/2024
Encombrant	Astradec	Transport	536 710.82	600 821.25	31/01/2024
Plâtre laine de verre		Transport/ Traitement			
Bois					
Gravats					
Carton	PAPREC	Transport	2 519.28	4 502.25	31/01/2024
Carton	Récup'Aire	Tri	67 694.74	56 324.44	31/12/2025
DDS	Chimirec	Transport/ Traitement	67 284.36	55 160.39	31/01/2024
Ferraille	Baudelet	Transport	18 161.53	19 986.17	31/01/2024
Porte et fenêtres	Dmultiple	Transport et traitement	33 039.64		
Encombrants	Traitement	SMFM	292 744.99	297 787.21	Délégation
En euros			7 021 954.55	6 504 912.51	+517 042.04

Chapitre 5 – Structure des coûts

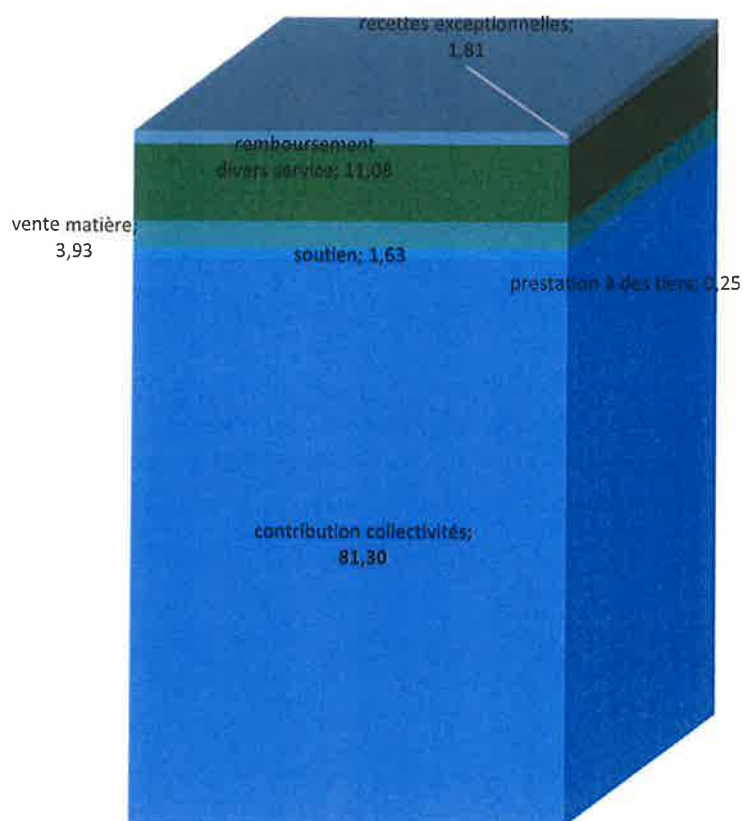
5.1 Nature des produits et des charges

RÉPARTITION DES CHARGES 2023 EN %



RÉPARTITION DES PRODUITS 2023 EN %

- contribution collectivités
- prestation à des tiers
- soutien
- vente matière
- remboursement divers service
- recettes exceptionnelles



1

5.2 Coût total du service SMLA

Poste des charges / en euros en 2023	Général	Déchèterie	CVE	Centre de tri	Compostière
Charges de structure	419 757.88		337 604.70		
Charges fonctionnelles*		1 220 238.57			78 720.92
Charges de transport		314 007.24			24 753.47
Charges de traitement		1 084 886.41	3 563 242.92	1 370 137.83	220 118.12
Emprunts		188 492.37			
Amortissements	2 960.24	29 482.33		2 593.22	15 561.78
Cout global	422 718.12	2 837 106.92	3 900 847.62	1 372 731.05	339 154.29
Nbre d'habitants pris en compte	132 394	132 394	132 394	132 394	132 394
Prix à l'habitant	3.1929	21.42	29.4639	10.3685	2.5617

*Inclus participation au SEVADEC

Poste des charges / en euros en 2022	Général	Déchèterie	CVE	Centre de tri	Compostière
Charges de structure	398 401.53		337 773.00		
Charges fonctionnelles*		1 118 383.93		9 128.28	63 190.29
Charges de transport		244 921.95			47 692.65
Charges de traitement		1 157 641.13	3 783 662.00	1 499 177.12	228 336.94
Emprunts		201 768.36			
Amortissements	130.78	14 390.72		916.90	5 586.31
Cout global	398 532.31	2 737 106.09	4 121 435.00	1 509 222.30	316 905.14
Nbre d'habitants pris en compte	132 460	132 460	132 460	132 460	132 460
Prix à l'habitant	3.01	20.66	31.11	11.39	2.39

Coût par habitant du service

66.88 euros (1)

En 2022 – 68.57 euros

Coût aidé (2)

65.67 euros/habitant

(1) coût par habitant = cout global hors reversement
Des recettes de vente matières aux EPCI

(2) coût aidé = coût global – soutiens des
éco-organismes et subventions



Coût net (3)

51.95 euros/habitant

En 2022, 58.12 euros

(3) coût net = cout global - soutiens - recettes de vente matières - subventions - prestations à des tiers- recettes exceptionnelles.

Le SMLA ne touche pas les soutiens CITEO (Centre de tri) qui sont versés directement aux E.P.C.I, ni la vente des plastiques du centre de tri.

Leviers économiques :

Depuis 2021, toutes les déchèteries ont séparé les DMS soutenus par l'Eco organisme Eco-DDS des autres DMS. Ce travail supplémentaire en déchèterie a permis de faire une économie sur le transport et le traitement de **142 987.45 euros**

Les bennes éco-mobilier ont permis de faire une économie sur le traitement et le transport.

Le fait d'assurer une partie du transport (2 camions depuis octobre 2022), le SMLA **a économisé 155 169.52 euros** en 2023.

PARTIE 3 ANNEXES

FREQUENTATION DES DECHETERIES 2023

2023	Arques	Tatinghem	Longuenesse	Aire/la Lys	Lumbres	Dennebrœucq	Total
Janvier	2 501	4 525	4 728	6 235	2 597	2 280	22 866
Février	3 139	6 203	5 714	6 936	3 222	2 975	28 189
Mars	3 607	6 907	6 336	7 419	3 680	2 777	30 726
Avril	4 694	9 678	9 740	7 675	6 425	4 026	42 238
Mai	6 237	12 210	11 701	7 628	7 274	4 365	49 415
Juin	6 497	9 164	10 473	8 079	7 407	4 849	46 469
Juillet	6 810	8 789	9 697	8 043	6 553	4 493	44 385
Août	7 572	9 932	10 563	5 787	8 295	5 491	47 640
Septembre	6 627	9 565	9 825	7 675	6 910	4 919	45 521
Octobre	5 041	7 332	7 585	8 004	5 265	4 452	37 679
Novembre	4 497	4 646	4 803	6 141	3 201	3 173	26 461
Décembre	3 809	4 588	5 095	5 931	3 301	3 133	25 857
Totaux	61 031	93 539	96 260	85 553	64 130	46 933	447 446
Chiffres 2022	51 424	78 101	89 657	75 332	56 293	41 635	392 442

FREQUENTATION DES DECHETERIES DU SEVADEC PAR LES HABITANTS DE NOS COMMUNES

Commune	Nbre de passages annuels pour services municipaux, particuliers, professionnels	Nombre d'usagers	Nombre d'Habitants
Audrehem	1468	152	531
Bayenghem les Eperlecques	1482	174	1 033
Bonningues les Ardres	1859	197	649
Clerques	1232	92	324
Journy	648	74	291
Nordausques	2225	271	1351
Nort Leulinghem	279	47	269
Rebergues	991	89	378
Tournehem sur la Hem	3285	388	1 408
Zouafques	1378	174	605
Total	14 847		

Commune	Installation		Nombre d'usagers	Total	Commune	Installation		Nombre d'usagers	Total
AUDREHEM	Audruicq	47	11	47	NORT LEULINGHEM	Audruicq	67	11	67
	Calais Epinal	13	3	13		Calais Epinal	9	3	9
	Calais Monod	3	1	3		Calais Monod	4	1	4
	Guines	55	24	55		Guines	22	7	22
	Licques	1 249	140	1 249		Licques	19	5	19
	Louches	100	23	100		Louches	155	37	155
	Oye-Plage	1	1	1		Oye-Plage	1	1	1
	Total	1 468	152	1 468		Peuplingues	2	2	2
BAYENGHEM LES EPERLECCQUES	Audruicq	330	55	330	REBERGUES	Total	279	47	279
	Calais Epinal	31	3	31		Audruicq	24	1	24
	Calais Monod	1	1	1		Calais Epinal	5	3	5
	Guines	20	15	20		Calais Monod	1	1	1
	Licques	4	1	4		Guines	22	15	22
	Louches	1 096	133	1 096		Licques	916	87	916
	Total	1 482	174	1 482		Louches	11	7	11
BONNINGUES LES ARDRES	Audruicq	60	14	60	TOURNEHEM SUR LA HEM	Oye-Plage	10	1	10
	Calais Epinal	26	8	26		Peuplingues	2	2	2
	Calais Monod	8	4	8		Total	991	89	991
	Guines	56	23	56		Audruicq	319	58	319
	Licques	1 025	125	1 025		Calais Epinal	54	17	54
	Louches	682	117	682		Calais Monod	32	11	32
	Oye-Plage	1	1	1		Guines	66	39	66
	Peuplingues	1	1	1		Licques	313	58	313
CLERQUES	Total	1 859	197	1 859	ZOUAFQUES	Louches	2 419	332	2 419
	Audruicq	29	6	29		Oye-Plage	17	6	17
	Calais Epinal	2	2	2		Peuplingues	65	6	65
	Guines	28	12	28		Total	3 285	388	3 285
	Licques	1 075	89	1 075		Audruicq	148	30	148
	Louches	98	17	98		Calais Epinal	81	13	81
	Total	1 232	92	1 232		Calais Monod	14	7	14
JOURNY	Audruicq	19	2	19	Total	Guines	51	19	51
	Calais Epinal	1	1	1		Licques	3	2	3
	Calais Monod	1	1	1		Louches	1 070	143	1 070
	Guines	21	8	21		Oye-Plage	2	2	2
	Licques	584	72	584		Peuplingues	9	2	9
	Louches	22	10	22		Total	1 378	174	1 378
	Total	648	74	648					
NORDAUSQUES	Audruicq	552	101	552	Total		14 847	1658	14 847
	Calais Epinal	34	15	34					
	Calais Monod	31	7	31					
	Guines	33	18	33					
	Licques	47	14	47					
	Louches	1 505	222	1 505					
	Oye-Plage	15	4	15					
	Peuplingues	8	2	8					
	Total	2 225	271	2 225					

TONNAGES RECUS EN DECHETERIES EN 2023

Tonnage des déchets reçu en déchèterie en 2022	Arques	Aire sur la Lys	Dennebrœ lucq	Longuenes ise	Lumbres	St Martin lez Tatinghem	Total
Encombrants	366,48	505,42	470,12	727,72	541,48	621,80	3 233,02
Plastique	72,70	63,36	21,04	132,18	26,96	36,80	353,04
Végétaux	1 414,16	1 364,21	936,58	1 671,59	1 554,62	1 782,25	8 723,41
Gravats	1 376,46	1 172,65	708,20	3 177,79	1 237,54	1 830,58	9 503,22
Papier Carton	141,18	119,94	48,00	215,24	105,22	158,22	787,80
Bois	365,88	365,22	415,04	675,46	541,02	621,64	2 984,26
Métaux	135,02	150,44	165,40	259,16	189,94	212,36	1 112,32
Plâtre	0,00	173,66	150,94	401,62	167,36	265,86	1 159,44
Laine / complexe isolant	0,00	59,74	62,74	208,04	133,72	111,86	576,10
Mobilier	497,56	545,76	302,58	998,80	498,72	634,92	3 478,34
D3E	138,31	126,46	123,96	226,17	184,25	183,14	982,28
Huile minérale	2,88	3,63	2,19	9,50	2,34	11,72	32,26
D.M.S. HORS ECO DDS	10,18	5,61	7,10	12,57	14,86	17,55	67,87
Batteries	3,32	0,61	2,68	3,89	4,66	4,61	19,78
D.M.S. ECO DDS	23,79	16,37	14,55	36,98	27,81	30,56	150,05
Vitrage	19,60	17,18	13,93	52,37	29,38	43,22	175,68
Piles	1,63	0,91	0,76	1,52	1,15	1,14	7,11
Lampes / Néons	0,41	0,34	0,38	0,82	0,45	0,89	3,29
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Vêtements	24,53	8,34	8,30	31,97	22,06	15,99	111,19
Réemploi				3,46		2,54	6,00
Pneus	0,00	9,35	12,44	25,87	18,41	25,34	91,40
Huile alimentaires	1,29	1,16	1,19	3,00	1,68	2,13	10,45
Total	4 594,09	4 709,20	3 466,92	8 872,73	5 301,95	6 612,97	33 570,30

